

## Les femmes dans l'Italie moderne

Rien de plus difficile que d'être exactement renseigné sur la situation faite aux femmes à l'Etranger, les chroniqueurs ayant tendance à présenter les événements sous l'angle de leurs convictions personnelles.

En Italie notamment, les impressions sont contradictoires et c'est pourquoi nous avons cru devoir publier ici deux opinions féminines récentes, l'une émanant d'un article de Mme Paule Herfort sur les femmes dans les Conseils de Corporations, l'autre d'une conférence de Mme Madeleine Hivert-Cappa, patronnée par la Rénovation sociale.

La concurrence du travail féminin accrue par la guerre, devait irriter les hommes en quête d'occupation. Le *Lavoro Fascista*, écrit encore en 1932 :

« Combien de femmes travaillent aujourd'hui, poussées par le besoin ? Pour la très grande majorité, pour les neuf dixièmes certainement de celles qui occupent des emplois publics ou privés, on peut affirmer qu'elles sont uniquement guidées par l'amour de la liberté, du luxe et pourquoi, non, de la promiscuité.

« Celles-ci sont des femmes qui, par leur coquetterie exagérée, impriment une marque d'infamie à l'honorable nom de femme. »

« Il nous faut donc une loi qui chasse la femme de tout emploi qui pourrait convenir à un homme. Il faut rendre la femme à ses occupations naturelles qui sont celles du ménage. Là, du moins, il n'y a pas à redouter l'application de la phrase célèbre : « la femme raisonne avec l'utérus », car cette phrase n'est vraie que lorsque la femme prétend raisonner de choses étrangères à son domaine naturel qui est la maison. »

Mais c'est le *Popolo d'Italia* lui-même qui dit crûment leurs vérités aux féministes par la plume de M. Edgardo Sullis (mai 1934).

« La Révolution française, écrit ce profond philosophe, avait ses insurrections peuplées de femmes; la Révolution fasciste a marché sur Rome avec ses sections masculines. Actuellement, nous allons rapidement vers une civilisation contrôlée par la femme. »

Mais déclare la conférencière, on peut boycotter le travail féminin, on ne le supprime pas. Elle cite ensuite des chiffres publiés par le professeur Mario Castellani dans la *Revue Echi e Commenti* :

D'abord quelques chiffres sur la répartition de la population italienne. Le dernier recensement indique qu'il existe *grasso modo* en Italie, 9 millions d'hommes et 9,7 millions de femmes entre quinze et quarante-cinq ans; 3,4 millions d'hommes et 3,7 millions de femmes au-dessus de quarante-cinq ans.

(Voir la suite, page 3)

## Les femmes dans l'Italie moderne

(FIN)

Des données fournies par l'Etat-Civil, il ressort que sur un nombre de femmes de vingt et un à soixante-cinq ans, 2,7 millions sont célibataires (dont 550.000 ont de trente à quarante ans et 320.000 de quarante à cinquante ans), 1 million de femmes sont des veuves; enfin 7,2 millions sont mariées. A première vue, voilà 3 millions de femmes obligées de gagner leur vie, le quart des célibataires et veuves pouvant vivre de leur fortune ou des ressources familiales.

D'après une enquête portant sur 8.000 femmes employées par les administrations de principales villes d'Italie, 75 p. 100 sont célibataires ou veuves, 65 p. 100 entretiennent entièrement ou contribuent à entretenir une famille.

Le régime fasciste s'est ingénié à diminuer l'amplitude du travail féminin par des mesures en quelque sorte compensatrices de protection de la mère et de l'enfant. L'indice des femmes occupées est en régression constante depuis la guerre. De 29,4 p. 100 en 1911, il a passé à 19 p. 100 en 1931 (le même indice pour la France était de 42 p. 100 en 1921 et 36 p. 100 en 1926).

Les femmes sont l'énorme majorité dans la catégorie domestique (près d'un demi-million contre 67.000 hommes) et dans l'enseignement (135.000 femmes contre 50.000 hommes). Le professeur Maria Castellani dit à ce propos que « les hommes délaissant l'enseignement pour des carrières plus lucratives et plus brillantes, les femmes ont pris leur place ».

Quant aux employées des administrations publiques et privées, elles ne sont que 62.000 contre 443.000 hommes, mais celles qui possèdent des titres ou occupent un emploi plus élevé que celui de dactylographe sont une infime minorité (3 p. 100 seulement).

La conclusion qui paraît donc s'imposer est que le régime fasciste a réduit le plus possible le rôle de la travailleuse.

En ce qui concerne l'activité sociale des Italiennes, M. le Sénateur Fabbri, président de l'Œuvre Nationale pour la protection de la maternité et de l'enfance, a fourni à Mme Hivert-Cappa d'intéressantes indications. En effet il n'y a pas moins de 80.000 femmes qui travaillent d'une manière désintéressée à l'Œuvre des 7.300 Comités de patronage, un par commune.

Mais si important que soit ce concours des femmes, notons qu'il est accompli de manière désintéressée, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas là d'un métier féminin, mais d'une aide bénévole qui n'est pas à la portée de toutes.

En ce qui concerne les métiers, nous avons l'impression qu'on admet volontiers les femmes dans ceux que délaissent les hommes, Mme Paule Herfort donne dans *Minerva* quelques détails intéressants sur la représentation de ces métiers féminins dans les corporations :

Un Grand Conseil des Corporations composé de 157 membres, formait jusqu'à maintenant la haute magistrature du travail. Ce Conseil subsiste dans sa forme actuelle, mais on présume que dans l'avenir il comptera 300 membres, lesquels seront les députés de la nouvelle Chambre corporative. On ne sait pas encore quel sera le mode d'élection, mais un fait est certain : les élus seront choisis parmi les membres de ces 22 Corporations désignés pour figurer dans les Grands Conseils par les syndicats affiliés.

Il y a, en Italie — comme partout ailleurs — des professions uniquement masculines, d'autres mixtes, d'autres enfin totalement féminines. Au nombre de ces dernières, et peut-être à titre unique, figure le Syndicat des Sages-Femmes affilié à la Corporation des professions libérales au même titre que le Syndicat des Médecins. Dans cette profession les membres sont uniquement féminins, c'est donc une femme, Mme Maria-Vittoria Luzzi qui siègeait au Grand Conseil des Corporations, comme présidente de son syndicat.

L'institution des 22 Conseils corporatifs vient de mettre cinq femmes sur le pavois dans les Corporations suivantes : Corporation des professions libérales et des arts, Mme Maria-Vittoria Luzzi dans la section des professions sanitaires où figurent les sages-femmes. Etant déjà du Grand Conseil, il appartenait à cette distinguée praticienne de figurer dans les Conseils particuliers. Mme Rosanna Fabbri, dans la même corporation, représente les infirmières diplômées.

Il y a lieu de noter ici que dans cette profession et dans les trois autres qui vont suivre, les syndicats sont mixtes. Cependant, comme les femmes y sont en majorité et que la désignation des élus aux Conseils fut faite par voie électorale, ce sont celles-là qui l'ont emporté.

Dans la Corporation des produits textiles, une femme, Mme Enrichetta Maestri représente l'industrie des vers à soie.

Il me faut noter encore que dans la Corporation ne figurent pas seulement les professions directement visées à la désignation, mais aussi toutes celles qui, de près ou de loin, s'y rapportent. C'est ainsi que dans cette Corporation du textile figure un syndicat d'artistes représenté dans les nouveaux Conseils. Cela, parce que dans le textile, des dessinateurs, peintres, décorateurs sont attachés aux usines pour toute la partie artistique qui représente la coloration, les dispositions des tissus, la gamme des nuances.

Dans la Corporation de l'habillement, deux femmes encore aux Conseils : Carla Chianella pour l'industrie de l'habillement : couture, lingerie. Claudina Rodeila pour celle de la bonneterie et des bas.

Je note là que les syndicats étant représentés dans les Conseils par ordre d'importance, certains ont plusieurs élus tant du côté patronal que du côté ouvrier. C'est ainsi que la déléguée de l'habillement partage cette fonction avec deux de ses collègues masculins, car les tailleurs vont de pair. Celle de la bonneterie avec un seul. Les trois autres femmes représentent seules leurs syndicats.

Et Mme Herfort conclut :

Une objection va très certainement m'être faite à la suite de cet exposé. Je vais par avance y répondre.

On me dira : « Mais les femmes par ce système ne sont valorisées que dans les professions mineures. Aucune appartenant aux situations majeures ne figure dans les Conseils : C'est l'absolue vérité, mais elle a une cause fatale : Dans les autres syndicats professionnels elles ne sont qu'une toute petite minorité en regard de leurs camarades masculins. Chez les avocats, ingénieurs, notaires, etc., — les femmes sont notaires en Italie, — leur proportion est infime en comparaison du nombre des membres de ces syndicats. La raison de leur abstention est là, seulement là.

Aucune disposition visant les sexes n'a été formulée. Le système a été établi pour tous les individus qu'ils soient hommes ou femmes. Le jour où les avocats seront plus nombreuses que les avocats, c'est l'une d'elles qui figurera dans les Conseils.

Mais il reste acquis que c'est de ces 22 Conseils que doit sortir le nouveau Parlement économique que sera, sans doute, le grand Conseil fasciste élargi. Une femme est déjà dans ce Grand Conseil depuis plusieurs années, il n'y a aucune raison pour qu'elle n'y reste pas et ne fasse pas partie de la Nouvelle Chambre Corporative.

Ce que nous pouvons donc déduire de cette documentation, c'est que le duce veut bien reconnaître la valeur des femmes et l'utiliser, mais il leur ravit le droit de travailler librement et ne craint pas de précipiter celles qui ont besoin de gagner leur vie dans quelques métiers qui vont trop vite regorger de candidates et par le jeu de l'offre et de la demande les réduire bientôt à des salaires infimes.

Il y a là une grave atteinte à la liberté du travail féminin et immixtion insoutenable de l'Etat dans leur vie privée. Si mari et femme font mauvais ménage, la femme n'aura pas la possibilité de se substituer à elle-même et se trouvera liée non seulement légalement, mais matériellement à un mari peut-être indigne. Dans les bons ménages, la femme, mal armée contre l'adversité, risque de tomber en charge à l'assistance si son mari vient à disparaître. Et si la jeune fille ne se marie pas, elle devra, toute sa vie, dépendre de sa famille.

C'est pour toutes ces raisons que nous ne saurions partager l'enthousiasme de Mme Paule Herfort pour un régime qui ne reconnaît pas à tous et à toutes le même droit à la vie. C'est pourquoi aussi nous demandons aux femmes républicaines et féministes souvent attirées par la mystique d'un pouvoir de dictature, de se rendre compte de ce qu'elles perdraient si elles perdaient leurs libertés actuelles.

Veillons donc fidèlement à défendre la démocratie et les institutions républicaines... tout en cherchant à les améliorer lorsqu'elles en ont besoin.

C. B.

Nous continuerons la semaine prochaine l'article de Mme Vallé-Cenairon sur l'enquête du Temps « La Femme dans la vie moderne ».

1935-05-01  
n° 1133